

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-10-15 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 15e jour du mois d'octobre 2012 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier, Denis Laroche, François Parenteau et Jocelyn Verrier

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Le Règlement dit de Saint-Bonaventure et ses suites dans la présente conjoncture
3. Serrures église
4. Bail de location /Âge d'or
5. Réseau Biblio / rencontre d'automne 2012
6. Paiement de facture Remorque Normand Dionne
7. Paiement de factures huile à chauffage
8. Remboursement achat d'un cric
9. Entretien de la route Caya entre le chemin du 10^e rang et le chemin du 11^e rang
10. Ministère des Transports du Québec / Ponts P-02308 et P-02309
11. Entretien patinoire
12. Résultats du sondage concernant la bibliothèque
13. Travaux église
14. Travaux école versus subvention
15. Période question
16. Varia
17. Levée de la séance

(12-10-208) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant :

14A- Aide financière heure du conte

**(12-10-209) LE RÈGLEMENT DIT DE SAINT-BONAVENTURE ET SES SUITES
DANS LA PRÉSENTE CONJONCTURE**

CONSIDÉRANT les propositions concernant la création d'un Fonds de défense du règlement dit de Saint-Bonaventure ;

CONSIDÉRANT que la contribution de la municipalité représente un montant d'un (1) dollar par citoyen ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre adhère au Fonds de défense du règlement dit de Saint-Bonaventure ;

Que la somme dédiée au Fonds sera prévue au budget 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-210) SERRURES ÉGLISE

CONSIDÉRANT la résolution 12-09-187 autorisant le changement de serrures à l'église ;

CONSIDÉRANT que les barils devront être changés étant donné que les clés seront contrôlées ;

CONSIDÉRANT la soumission de « SERRUPRO Serrurier Déziel » au montant de 1 098.12\$ pour le changement de serrures incluant 15 clés contrôlées ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte la soumission de « SERRUPRO Serrurier Déziel » ;

Que la résolution 12-09-187 SERRURES ÉGLISE soit abrogée ;

QU'une somme de 1 300.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-211) BAIL DE LOCATION / FADOQ CLUB DE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que la Fadoq Club de Lefebvre a fait la demande d'une subvention pour l'amélioration de leur local afin d'installer des nouvelles armoires;

CONSIDÉRANT que le local de la Fadoq Club de Lefebvre sera relocalisé dans le bâtiment de l'église;

CONSIDÉRANT que pour être admissible à ce programme d'aide financière, la Fadoq Club de Lefebvre a besoin d'un bail de location pour leur local d'une durée de 5 ans;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fournisse un contrat de location à la Fadoq Club de Lefebvre pour leur local situé à l'église pour une période de cinq ans selon certaines conditions mentionnées dans le *contrat de location*;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Lefebvre à signer le contrat de location avec la Fadoq Club de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-212) RÉSEAU BIBLIO / RENCONTRE D'AUTOMNE 2012

CONSIDÉRANT la rencontre d'automne 2012 du Réseau biblio qui aura lieu le 20 octobre prochain à Trois-Rivières ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter que la coordonnatrice et une autre bénévole de la bibliothèque participent à la rencontre ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement concernant les inscriptions au montant de cinquante dollars (50.\$) à Réseau BIBLIO CQLM ;

Qu'une somme de cent dollars (100.\$) soit allouée pour les frais de déplacement;

Que ces dépenses soient prises dans le poste budgétaire (02-702-30-310) .

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-213) PAIEMENT DE FACTURE REMORQUE NORMAND DIONNE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une facture de Remorque Normand Dionne Inc. au montant de 402.42\$ concernant le déplacement d'un motorisé ;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la facture de Remorque Normand Dionne Inc ;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 400.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-01-412) et affecté dans le poste budgétaire (02-120-00-412) :

(02-120-00-412) 400.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-01-412)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 402.42\$, pris dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-214) PAIEMENT DE FACTURES HUILE À CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT les factures d'UltraConfort (Ultramar) pour l'huile à chauffage des bâtiments de l'école, du garage et de l'église totalisant un montant de 1 486.78\$;

CONSIDÉRANT que ces factures sont payables sur réception ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter les factures d'UltraConfort ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de ces factures et des prochaines factures afin que le paiement se fasse sur réception, pris dans les postes budgétaires (02-320-00-632), (02-70124-632) et (02-702-90-632).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-215) REMBOURSEMENT ACHAT D'UN CRIC

CONSIDÉRANT que Bertrand Proulx a acheté un cric pour le garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière a autorisé cette dépense ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'accepter le remboursement de 114.96\$ à Bertrand Proulx concernant l'achat d'un cric ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement, pris dans le poste (02-320-00-643).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-216) ENTRETIEN DE LA ROUTE CAYA ENTRE LE CHEMIN DU 10^E RANG ET LE CHEMIN DU 11^E RANG

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Municipalité de Wickham pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le 10^e rang et le 11^e rang sur une distance de 700 mètres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham a fixé un montant forfaitaire de mille cent dollars (1 100.\$) pour l'hiver 2012-2013 relatif au déneigement de cette partie de la route Caya;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre d'accepter l'offre de service de la Municipalité de Wickham pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le 10^e rang et le 11^e rang;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185.\$), pris dans le poste budgétaire (02-320-00-522) et affecté dans le poste budgétaire (02-330-00-443) :

(02-330-00-443) 185.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-522)

Qu'un montant de mille cent dollars (1 100.\$) soit payé en deux versements égaux les 15 décembre 2012 et 1^{er} mars 2013;

Qu'une somme de mille cent dollars (1 100.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-330-00-443).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / PONTS P-02308 ET P-02309

La directrice générale présente la lettre reçue du Ministère des Transports du Québec concernant les ponts du 12^e rang, du 11^e rang Ouest et de la route O'Brien. Cette lettre est en référence aux résolutions (12-01-15) et (12-03-63) de la municipalité.

RÉSULTATS DU SONDAGE CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale présente les résultats du sondage concernant la bibliothèque.

(12-10-217) TRAVAUX ÉGLISE / MANDAT ARCHITECTE

CONSIDÉRANT que la municipalité envisage de faire des travaux dans l'église pour adapter le bâtiment en centre multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater une firme d'architectes ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Demers Pelletier Architectes ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de mandater Demers Pelletier Architectes pour les cinq phases énumérées dans l'offre de services professionnels datée du 15 octobre 2012 ;

QU'une somme de sept mille dollars (7 000.\$) incluant les taxes soit allouée pour les services concernant la phase 1 (esquisse), la phase 2 (préliminaire) et l'ingénieur en structure ;

Que pour les phases 3,4 et 5, le montant de la dépense sera autorisé ultérieurement étant donné que la méthode d'honoraires proposée est basée sur une formule à pourcentage du coût des travaux;

Que ces dépenses soient prises dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-10-218) AIDE FINANCIÈRE HEURE DU CONTE

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Delude demande une aide financière pour l'activité de l'heure du conte;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU de verser une aide financière de 200.\$ à Madame Pauline Delude pour acheter des articles de bricolage pour l'heure du conte;

Qu'un nouveau poste budgétaire au budget 2012 soit créé « (02-702-32-447) ANIMATION BIBLIO »;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 200.\$, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-527) et affecté dans le poste budgétaire (02-702-32-447) :

(02-702-32-447) 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-30-527)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 200.\$, pris dans le poste budgétaire (02-702-32-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 15 octobre 2012 _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

(12-10-219) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 21:30 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière